



FEUILLE DE ROUTE POUR L'ENGAGEMENT DE L'UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LA PÉRIODE 2021-2025

CAMEROUN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Statut : Version complète - confidentielle / Synthèse - publique

Date d'approbation : 30/07/2021

Mise à jour d'une Feuille de Route existante : O

Partie de la Stratégie Conjointe : N

Approuvée par (énumérer les États Membres) et l'UE

Liste des abréviations

AàP : Appel à propositions
CEFA : Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales
AFD : Agence Française de Développement
AGR : Activités Génératrices de Revenus
AJVN : Association des jeunes Volontaires de Ngaoundéré
ASGIRAP : Appui à la sécurisation et à la gestion intégrée des ressources agropastorales
CDHC : Commission des Droits de l'Homme du Cameroun (remplace la CNDHL)
CdM : Chef(fe)s de Mission de l'UE et des Etats membres
CED : Centre pour l'Environnement et le Développement
CEMAC : Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CMP : Comité Multi Partenaires
CNDHL : Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés
CTD : Collectivité Territoriale Décentralisée
DGSN : Délégation Générale de la Sureté Nationale
DUE : Délégation de l'Union Européenne
DCI-OSC : Development Coopération Instrument-Organisations de la société civile
ECHO : European Commission Humanitarian Office
EM : Etats membres de l'Union européenne
ELECAM : Elections Cameroon (Autorité administrative des élections)
EUTF : European Union Trust Fund for Africa
FdR : Feuille de Route
FED : Fonds européen de développement
FODER : Forêts et Développement Rural
GIC : Groupement d'Initiative Commune
GIZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
HRD : Human Rights Defenders
IcSP : EU Instrument contributing to Stability and Peace (2014-2021)
IEDDH : Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme
INCREAD : Initiative Citoyenne pour le Renforcement de la Démocratie
IPC : Index de Perception de la Corruption
IPD : Internally Displaced Persons/ personnes déplacées
LIDEE : Ligue pour la Didactique de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable
MINAS : Ministère des Affaires Sociales
MINAT : Ministère de l'Administration Territoriale
MINDCAF : Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINDDEVEL : Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINDEF : Ministère de la Défense
MINEE : Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEPAT : Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPIA : Ministère de l'Elevage des Pêches et des Industries Animales
MINFI : Ministère des Finances

MINJUSTICE : Ministère de la Justice
MINPROFF : Ministère de la Promotion de la Femme
MoU : Memorandum of Understanding
MRC : Mouvement pour la Renaissance du Cameroun
NDICI: Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument (EU 2021-2027)
OCHA : Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
OCB : Organisation communautaire de base
ODD : Objectifs de Développement Durable
OHADA : Organisation pour l'Harmonisation du Droits des Affaires
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OSC : Organisation de la société civile
PA : Peuples autochtones
PADDL : Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local
PAMEC : Programme d'Appui à la Modernisation de l'Etat Civil
PASC : Programme d'Appui à la Société Civile
PIDMA : Projet de Développement des Marchés Agricoles
PIM : Programme Indicatif Multiannuel de la Programmation de l'UE pour la période 2021-27
PISCCA : Projets Innovants de la société civile et coalition d'acteurs
PNIA : Plan d'Investissement Agricole
PRADEC : Programme d'Appui au Développement. Communal
PROCIVIS : Programme d'Appui à la Citoyenneté Active au Cameroun
PTF : Partenaires Techniques et Financiers
REDD+ : Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation
RSE : Responsabilité Sociale et Environnementale
SCAC : Service de Coopération et de l'Action Culturelle
UE : Union Européenne

A. L'ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE: MISE À JOUR SELON LES ÉVÉNEMENTS ET DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

1. L'état de la société civile : Brève mise à jour des récents développements

La société civile camerounaise s'est principalement développée et implantée à partir des années 1990 simultanément au processus de démocratisation et de libéralisation du pays. En effet, l'adoption du multipartisme et des lois sur les libertés publiques, le développement des médias et d'internet, les partenariats avec des associations étrangères et la prise de conscience d'une population camerounaise jeune et formée de la nécessité de s'impliquer dans la vie publique ont mené à l'émergence de diverses organisations de la société civile au début des années 1990.

Dans un pays qui compte aujourd'hui plusieurs dizaines de milliers d'organisations plus ou moins formalisées de la société civile (OSC)¹, quelques éléments permettent de caractériser, de manière très générale, leurs parcours : une domination de petites coopératives et organisations communautaires de base (OCB) visant à répondre au défis de tous les jours (accès au micro-crédit, à l'eau, à la santé, à l'éducation,...) et un nombre nettement plus limitée d'organisations plus structurées avec une certaine implication dans les politiques sectorielles, une volonté d'agir dans la promotion des droits humains et d'exercer des fonctions de veille des politiques publiques, pour la lutte contre la corruption, la transparence de l'action publique ou de l'exploitation des ressources naturelles, et la protection de l'environnement. Les organisations représentant le secteur privé, comme les organisations patronales, s'engagent pour l'amélioration du climat des affaires.

Ces dix dernières années les OSC se sont investies dans plusieurs secteurs d'activités au Cameroun. Des progrès notables en termes d'actions coordonnées - si non collectives - sont à remarquer dans deux domaines. Le premier est lié aux récents **processus électoraux** (2018-2020) qui ont catalysé l'attention et la mobilisation des OSC, même si l'engouement ne s'est pas fait toujours de manière unanime et cohérente. Les acteurs de la société civile se sont investis dans les analyses du dispositif électoral jusqu'à formuler plusieurs propositions de réforme de la loi électorale (dont au moins une est élaborée de manière participative avec des acteurs de plusieurs colorations politiques), ils ont mis en place des plateformes de dialogue multi acteurs pour discuter des réformes et pour apaiser le climat électoral, ils ont mobilisé les citoyen(ne)s, surtout les femmes et les jeunes, en vue de leur participation aux élections, ils ont sensibilisé/formé les partis politiques sur l'élaboration de programmes de législature/campagne et ils ont observé la régularité des opérations électorales.

Le second domaine d'intervention qui a connu une montée en puissance de la société civile est la **gestion durable des ressources naturelles**. Dans ce secteur, la société civile s'est imposée comme un acteur incontournable qui assure la veille citoyenne, analyse et dénonce les pratiques illégales et la corruption qui gangrènent la sauvegarde et l'utilisation rationnelle desdites ressources. Des travaux

¹ USAID, en se référant au Programme national de gouvernance, soutient qu'environ 55 602 associations sont enregistrées au Cameroun. De son côté, le Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT), qui est l'administration de tutelle des OSC, indique qu'il existe une quarantaine d'OSC internationales et une cinquantaine d'ONG avec un statut juridique distinct. Cette même source révèle que près de 500 000 OCB, des associations privées, des groupes d'initiative commune, des comités de développement et des groupes d'intérêt économique, dont beaucoup n'étaient pas enregistrés, auraient existé en 2019 (lire USAID, ICNL, FHI 360, Renforcer la société civile, Indice de pérennisation de la Société civile 2019, pour l'Afrique sub-saharienne : Cameroun, Septembre 2020, pp. 2-3).

portant sur la traçabilité et la transparence dans la filière de l'exploitation du bois, la mise en place d'une économie formelle et des règles transparentes dans le secteur minier et la préservation des écosystèmes sont également à inscrire au compte des actions de la société civile dans ce domaine.

Par ailleurs, dans le cadre de la **décentralisation**, les OSC ont participé à l'élaboration des plans de développement locaux et des budgets participatifs dans plusieurs communes, à l'appui à la réalisation des microprojets communaux, et à la facilitation des initiatives d'intercommunalité, développement urbain (accès aux services sociaux de base notamment : assainissement, écoles, etc.). Quant au suivi de politiques et stratégies de développement de façon générale, on peut compter aussi de nombreuses initiatives dans le suivi de l'exécution des projets à l'échelle des communes et régions, et le suivi des réalisations financées par des bailleurs de fonds.

La protection des droits humains et d'autres sujets importants où les initiatives n'ont pas manqué sont : l'accès à la justice, l'accès à la citoyenneté par l'obtention des actes d'état civil, l'accès aux services sociaux de base tels que l'éducation, les soins de santé et la santé sexuelle et reproductive, l'eau et l'énergie, etc., la prévention des conflits et le retour de la paix dans les zones en crise, les questions de réforme foncière, le contrôle citoyen des finances publiques et le suivi des stratégies nationales contre la corruption, et la lutte contre les pandémies (VIH SIDA, COVID 19), entre autres.

A cet égard, **la pandémie Covid-19** a eu un impact sur la société civile camerounaise. La crise a rendu difficile les interactions de tout type et a entraîné des retards dans la mise en œuvre des activités en cours durant l'année 2020 et une partie de l'année 2021, mais elle a aussi modifié le mode opératoire des OSC en termes de limitation des actions de mobilisation et les a poussé vers une utilisation majeure de la digitalisation. La société civile s'est aussi impliquée dans la sensibilisation et la prévention de la contamination des populations, ainsi que dans le suivi de la réponse à la crise.

Enfin, les OSC camerounaises sont de plus en plus nombreuses à traiter **les inégalités de genre**. Elles se concentrent davantage sur l'autonomisation des femmes et la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG). La question des masculinités et des rapports de domination est souvent éludée et absente dans les discours et dans les actions. Ces organisations ont cependant permis, à travers des actions de plaidoyer et malgré des moyens humains et financiers limités, de faire bouger les lignes, en mettant en lumière des problématiques telles que l'inceste, les viols, le repassage des seins, les mariages forcés et précoces ou le harcèlement sexuel, et ont favorisé leur pénalisation. Dans le monde rural, des organisations paysannes promues par des femmes émergent et les paysannes cherchent à faire entendre leur voix. Par ailleurs, dans les régions du Septentrion, certaines pratiques tendent à disparaître avec l'appui de la société civile, notamment dans le cadre des violences faites aux femmes telles que les mutilations génitales. La bonne collaboration avec les autorités traditionnelles et religieuses est un atout que certaines OSC ont réussi à développer.

2. Développements du contexte dans lequel a évolué la société civile au cours des dernières années

2.1. Un cadre légal ambigu et contraignant

Le cadre légal des OSC au Cameroun découle en partie des engagements internationaux auxquels l'Etat a adhéré. Selon le préambule de la loi no 96/06 de 1996 révisant la Constitution, « *Le Peuple camerounais, [...] affirme son attachement aux libertés fondamentales inscrites dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Charte des Nations-Unies, la Charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples et toutes les conventions internationales y relatives et dûment ratifiées* ».

Le Législateur camerounais est intervenu sur le cadre légal des OSC au début des années 1990, mais depuis cette époque, il n'y a quasiment pas eu d'évolutions malgré des appuis². Les OSC, en fonction de leur statut, sont régies par les dispositions juridiques et réglementaires ci-après :

- La loi n° 90-53 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association ;
- La loi n° 92/006 du 14 août 1992 relative aux sociétés coopératives et aux groupes d'initiative commune ;
- La loi n°99/014 du 22 décembre 1999 régissant les organisations non gouvernementales ;
- L'acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des sociétés coopératives du 15 décembre 2010 ;
- Loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques.

La loi de 1990 régissant les associations a été complétée en 1999 par une loi sur les ONG qui offre certains avantages comme la possibilité, pour ces dernières, de recevoir des financements publics et privés. Le statut d'ONG est conféré aux associations moyennant un certain nombre de critères qu'un Comité désigné à cet effet doit vérifier avant de statuer sur les demandes d'agrément et octroyer celui-ci. En réalité, faute de financement et/ou de volonté politique, ce Comité se réunit de manière très irrégulière. Ces dysfonctionnements ont limité de fait le nombre d'OSC ayant le statut d'ONG à une cinquantaine environ dans tout le pays.

Pour ce qui est des organisations rurales, **la loi de 1992 relative aux sociétés coopératives et Groupes d'Initiative Commune (GIC)** consacre l'option politique de désengagement de l'État camerounais et de libéralisation de la production et de la commercialisation des produits agricoles. L'acte uniforme OHADA, relatif au droit des sociétés coopératives et adopté en décembre 2010, édicte différentes dispositions ayant pour but d'unifier le statut et le fonctionnement des coopératives, unions et fédérations de sociétés coopératives existantes ou en voie de création dans les États membres dont le Cameroun. Cependant, depuis l'entrée en vigueur de l'acte uniforme OHADA supposée faciliter la migration des GIC vers l'obtention d'un statut formel de sociétés coopératives, cette transition ne s'est pas faite en raison de l'absence d'un accompagnement approprié et de directives claires de la part de l'administration.

² Le projet UE-PASOC (2007 -2011) a financé une étude sur la perception du cadre légal des OSC par les acteurs de la société civile qui avait permis de mettre en évidence la nécessité d'actualiser l'environnement juridique. Le projet UE-PASC (2011 -2014) a facilité la réalisation d'une étude approfondie sur le cadre légal qui a relevé les acquis et les limites dudit cadre et formulé des propositions de réformes. Dans le cadre du projet UE-PROCIVIS en cours, l'ambition est de faciliter le portage d'une proposition de réforme par les OSC auprès des autorités compétentes. En mai 2021, l'ONG NDH a commis une étude sur la « Liberté d'association au Cameroun : l'urgence de protection d'un droit fondamental » qui permet de se rendre compte que les choses n'ont pas encore évolué. Voir aussi à ce sujet le « 2019 Civil Society Organisation Sustainability Index for Sub-Saharan Africa : Cameroon », publié en Septembre 2020.

En 2018, la loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques est entrée en vigueur fournissant une base légale supplémentaire à l'implication de la société civile dans la gestion des finances publiques. Cette disposition normative qui transpose une directive CEMAC du 19 décembre 2011, poursuit un objectif affirmé de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques. Pour se faire, elle place l'information du public au rang des moyens de la transparence au Cameroun. L'information du public étant l'un des principaux axes d'intervention de la société civile, la loi de manière indirecte fournit une base légale supplémentaire à l'action des OSC dans la promotion de la bonne gouvernance des finances publiques.

L'analyse globale du cadre légal porte à en identifier des aspects positifs et assez libéraux à côté d'autres qui sont plus contraignants sur des questions cruciales. D'une part, il est à apprécier que le cadre légal (i) instaure un régime déclaratif pour les associations (à l'exception des associations confessionnelles ou étrangères soumises au régime de l'autorisation préalable) ; (ii) autorise les associations à ester en justice ; (iii) consacre le principe de la libre administration des associations dans le respect de la législation en vigueur et des statuts internes.

D'autre part, le même cadre légal (i) autorise la dissolution d'une association par arrêté du Ministre de l'Administration Territoriale (MINAT)³ si celle-ci s'écarte de son objet ou au motif souvent invoqué, mais non précisé par la loi, d'atteinte à l'ordre public et à la sûreté de l'Etat; (ii) interdit aux associations (sauf celles « d'utilité publique », statut octroyé seulement par décret présidentiel) de recevoir des subventions publiques, dons et legs de personnes privées ou des tiers en général (iii) et maintient un vide juridique relativement aux réseaux, organisations faitières et plateformes⁴.

Par l'immobilisme qui le caractérise⁵, le cadre légal reste encore très inadapté aux besoins de renforcement et de reconnaissance de la société civile et non appliqué dans sa globalité. En effet, les libertés d'association et de manifestation sont parfois limitées. Les OSC peuvent faire face à des obstructions administratives⁶, à une insuffisance des canaux de concertation et d'information, à des contraintes de financement et sont démunies face à des atteintes aux libertés individuelles et aux droits humains⁷. En outre, les abus dont fait l'objet l'application de la loi sur le terrorisme, adoptée en 2014 dans un contexte de lutte contre la secte Boko Haram, sont dénoncés par les défenseurs de droits humains camerounais: selon eux cette loi devient un instrument supplémentaire aux mains des pouvoirs publics pour réduire les possibilités d'action de la société civile.

3 Suite à la division du MINATD en deux ministères le 2 mars 2018, le Ministre de l'Administration Territoriale (MINAT) est en charge de l'administration territoriale, y compris l'organisation des autorités locales nommées par le gouvernement (gouverneurs, préfets, sous-préfets) et traditionnelles (chefs, lamidos). Il conserve ses compétences en matière de société civile (cadre légal, accréditation, liberté d'association et de réunion), élections (aspects logistiques et sécuritaires) et protection civile. Décentralisation, développement local, liaison avec les autorités locales élues (maires et conseils municipaux) et état civil sont passées au MINDDEVEL.

4 Le gouvernement pratique la « tolérance administrative » sur ces questions : ce qui permet à de nombreuses associations d'opérer en marge de la réglementation car elles mènent des activités sans enregistrement préalable ; de la même manière elles reçoivent aussi des subventions et des dons. L'incertitude tant politique que financière quant à la gestion de cette tolérance administrative freine néanmoins l'action et le renforcement des associations.

5 A l'exception de l'adoption de la loi n° 2019/024 portant Code général des collectivités territoriales décentralisées (CTD), qui donne une possibilité d'action à la société civile. En accordant une certaine autonomie aux CTD, cette loi permet aux mairies et aux régions de recourir à la société civile pour certaines de leurs missions régaliennes.

6 Les autorités administratives peuvent refuser de délivrer des récépissés de déclaration des associations, assimiler les associations aux individus qui les créent (en renforçant la fragilité institutionnelle des OSC) ou encore alourdir les procédures de déclaration.

7 Des menaces ou actes de représailles contre certaines OSC de défense des droits humains en général et des droits des LGBTI en particulier ont été observées: intimidations, harcèlement administratif et juridique, cambriolages, incendies de locaux, incarcération voire, dans des cas extrêmes, disparitions ou décès suspects non élucidés.

2.2. Un contexte politique tendu et marqué par les défis sécuritaires dans les régions du Nord-ouest, du Sud-ouest et de l'Extrême Nord ainsi que par la crise post-électorale

Depuis 2013-2014, la secte islamiste **Boko Haram sévit à l'Extrême Nord du Cameroun**, commettant des actes terroristes. Le mode opératoire de cette organisation est constitué d'attentats-suicides dans des zones civiles, d'exécutions sommaires, d'actes de torture, de prises d'otages, d'enlèvements, de recrutement d'enfants soldats ainsi que de pillage et de destruction de biens publics, privés ou religieux. La menace de Boko Haram reste présente malgré quelques périodes d'accalmie et le fait qu'elle se soit concentrée sur les zones rurales depuis quelques années. La disparition de Shekau, leader de la branche JAS de Boko Haram en mai 2021 et le gain d'influence d'ISWAP (l'Etat Islamique, branche Afrique de l'Ouest) dans la région, augmente l'incertitude quant à ce que cette menace va représenter dans le futur.

Sur un autre front, et depuis la fin 2016, le conflit ouvert dans **les deux régions à dominance anglophones du Cameroun** (les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, NOSO/NWSW en anglais) a marqué l'actualité politique du pays. La réponse sécuritaire du gouvernement et la radicalisation des mouvements séparatistes anglophones a fait émerger une insurrection violente, avec de nombreuses victimes parmi les forces de sécurité, les groupes sécessionnistes armés et les populations civiles. En septembre 2019, un Grand Dialogue National s'est tenu à Yaoundé. Cette concertation a abouti notamment à l'adoption d'un code général des collectivités territoriales décentralisées avec la suppression du poste de délégué du gouvernement remplacé par les maires des villes qui sont désormais élus (loi n° 2019/024) et l'octroi aux régions anglophones d'un « statut spécial ». Cependant, notamment du fait de la lenteur dans la mise en œuvre effective de cette décentralisation et d'autres mesures d'apaisement, le Grand Dialogue National, en dépit de ces avancées, n'a pas encore produit le retour à la paix escompté et a suscité aussi de réactions diverses en termes de confiance et de participation à la recherche de solutions⁸.

Une crise post-électorale est née suite à l'élection présidentielle de 2018 et ses conséquences persistent à ce jour. En effet, au terme de cette élection, le candidat arrivé deuxième selon les résultats proclamés par le Conseil Constitutionnel, Maurice Kamto, s'est déclaré élu en lieu et place du Président Biya, candidat à sa propre succession et proclamé vainqueur. Cette contestation a débouché sur des « marches pacifiques » réprimées par les forces de l'ordre, suivies de l'arrestation des principaux leaders du parti Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) de M. Kamto en janvier 2019⁹. Par la suite, le même parti, après avoir boycotté les élections législatives et municipales du 9 février 2020, s'est positionné contre l'organisation des élections régionales de décembre 2020 en organisant en prélude à ces élections des manifestations qui ont été interdites et ont conduit à des arrestations massives. Ces événements illustrent la tension qui caractérise le contexte politique et que l'assignation à résidence du leader du MRC ou l'interpellation de plusieurs de ses leaders, membres et sympathisants n'ont pas contribué à apaiser.

⁸ Nombreux observateurs ont attiré l'attention sur la nature insuffisamment inclusive du dialogue, puisque les séparatistes n'y étaient pas représentés à un niveau politique. Ces derniers demandaient comme condition préalable à la participation la libération d'un de leurs leaders condamnés à la prison à vie, Julius Ayuk Tabes, en tant que figure principale de la contestation. Le refus de donner la possibilité à une personnalité indépendante de présider les travaux du dialogue a également été perçu comme une volonté affichée de contrôler les débats, avec par exemple un refus de tout débat sur la forme de l'Etat. De nombreuses organisations de la société civile et des partis politiques ont dénoncé un agenda fixé d'avance et de façon unilatérale dans le discours du Président Biya annonçant la tenue du dialogue.

⁹ Crisis group, Les incertitudes se renforcent au Cameroun après une élection contestée, Novembre 2018, <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/central-africa/cameroon/uncertainties-deepen-cameroon-after-divisive-election>.

Ces différentes crises, sources de violences et de tensions sociopolitiques, ont eu pour conséquence une restriction considérable de l'espace démocratique et une militarisation et instrumentalisation de l'appareil judiciaire aux fins de faire taire tout discours dissident, notamment dans un contexte où des leaders de partis politiques portent également la casquette de leaders d'OSC et où des OSC sont investis dans un militantisme politique poussé. Cette confusion des genres déteint sur la crédibilité et la légitimité de ces organisations.

2.3. Difficultés d'accès aux financements

Les capacités de mobilisation interne des fonds par la majorité des OSC sont faibles réduisant ainsi leur indépendance et leurs possibilités d'action. Le financement externe notamment des bailleurs, avec les restrictions légales décrites ci-dessus, reste la principale source de financement des activités. La recherche de financement favorise dans certains cas des approches opportunistes. Il existe certes des lignes de soutien aux OSC au sein des institutions étatiques mais les montants disponibles sont minimes et incertains et les mécanismes de décaissements des fonds sont peu transparents et par conséquent pas accessible à l'ensemble des OSC (surtout celles qui sont critiques envers le Gouvernement). Dans un tel environnement, le professionnalisme attendu des OSC, notamment dans les processus de participation à l'élaboration des politiques publiques, n'est en ce moment assuré que par un nombre restreint d'acteurs compétents et expérimentés.

Malgré cette situation, le pays reste couvert par de nombreuses organisations de premier et second niveau¹⁰, peu structurées pour la plupart, mais qui restent très actives, notamment en zone rurale. Elles sont le relai des administrations déconcentrées auprès de communautés, ainsi que des OSC mieux structurées et subventionnées.

2.4. Faiblesse du travail en réseau

Une étude réalisée par le Programme d'appui à la citoyenneté active (PROCIVIS) de l'UE en décembre 2019 a permis d'identifier 168 réseaux et plateformes d'OSC ayant leur siège au Cameroun. Ladite étude remarque quelques succès en termes d'influence sur les politiques publiques, mais relève de façon générale la faible spécialisation des réseaux (44% des réseaux ou plateformes d'OSC identifiés opèrent dans plus de trois domaines d'intervention), les problèmes récurrents liés au fait que les organisations et les réseaux mènent des activités identiques ou similaires, ainsi que les luttes récurrentes de leadership. Il faut également ajouter à ceci parfois des difficultés de collaboration entre OSC des régions anglophones et francophones, difficultés qui rendent difficiles une synergie d'action au niveau national sur des sujets d'intérêts commun. Ce diagnostic met également en lumière l'absence d'un dispositif d'OSC de quatrième niveau, apte à fédérer des initiatives et des intérêts collectifs et porté sur des préoccupations stratégiques.

¹⁰ Les quatre niveaux de structuration de la société civile sont les suivants. Le premier niveau comprend les organisations de base (coopératives de base, organisations socio-économiques primaires; syndicats paysans; associations féminines, associations de jeunes, associations culturelles, associations sportives; groupements d'intérêt commun, etc.). Le deuxième niveau est composé d'acteurs formellement constitués, avec un niveau avancé de structuration. Ces acteurs sont orientés à la responsabilité sociale et travaillent au bénéfice de la population et de ses formes organisationnelles du premier niveau, qu'ils accompagnent. Il s'agit des associations de droits humains, des organisations à but non lucratif d'accompagnement de dynamiques de développement, des organisations syndicales, des entités religieuses, etc. Le troisième niveau comprend les organisations faitières, notamment les coordinations, fédérations et réseaux -constituées par un collectif d'organisations qui décident de s'associer et de collaborer selon une logique thématique et/ou géographique. Le quatrième niveau est constitué par les plates-formes ou espaces de concertation. Les plates-formes constituent des organisations faitières (c'est-à-dire composées souvent de réseaux, de coordinations et de collectifs) qui se caractérisent par leur degré de souplesse et de perméabilité (la structuration est pratiquement inexistante ; souvent il n'existe pas une formalisation de la relation entre les membres).

3. Participation et rôles

La société civile camerounaise a porté de nombreuses initiatives dans la mise en œuvre des politiques nationales au cours des trois dernières années suivant diverses approches (projets, plaidoyers, éducation et sensibilisation, etc.). Cette participation est l'effet conjugué du soutien financier des PTF et de la maîtrise technique croissante de plusieurs acteurs non étatiques qui analysent avec pertinence les enjeux de développement dans divers secteurs. L'enjeu est d'arriver à se constituer en force de proposition et influencer les décisions et politiques publiques en amont.

La société civile s'est considérablement investie dans **la préservation de l'environnement** participant ainsi à la mise en œuvre des politiques nationales en abordant la problématique sur plusieurs angles, notamment celui de l'amélioration de la gouvernance forestière. Sur ce point, les OSC ont formulé et mis en œuvre une méthodologie innovante de suivi indépendant des chaînes d'approvisionnement en bois. Elles ont accompagné les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) dans les dynamiques de reboisement et œuvré à la préservation des droits d'usage des peuples autochtones. Enfin, relativement à la préservation de l'environnement, les OSC ont accompagné l'action des CTD dans l'amélioration de la gestion des déchets dans plusieurs régions.

Dans la **gouvernance minière**, même s'il reste encore beaucoup à faire, la société civile a contribué à l'amélioration de la gestion des ressources minières à travers la promotion de la transparence dans l'utilisation des recettes et la participation citoyenne active dans l'exploitation des produits de carrières et la lutte contre le chômage et le travail infantile. Cela s'est fait en collaboration avec plusieurs communes à travers l'organisation de l'exploitation des produits de carrières et la mise en place des outils de mobilisation des taxes issues de l'exploitation des carrières. En outre, la société civile a largement contribué à la professionnalisation des acteurs pour un développement socio-économique durable du secteur minier artisanal dans plusieurs communes des régions de l'Adamaoua et de l'Ouest.

Concernant **la promotion des droits humains**, plusieurs initiatives ont également été portées par la société civile. Ces initiatives visent à la mise en place des systèmes d'alertes destinés à structurer les actions et à améliorer la protection des défenseurs de droits humains¹¹ et l'exercice des libertés, du respect des droits dans la gestion des terres et des ressources naturelles. D'autres interventions importantes sont à signaler quant à l'accompagnement des initiatives communautaires contre le mariage et le harcèlement sexuel des enfants, la protection des droits des minorités sexuelles ainsi que le renforcement et la protection des journalistes qui agissent en tant que défenseurs de droits.

En matière de **genre**, le gouvernement a élaboré ces dernières années des documents de stratégies, mais la mise en œuvre de ces politiques a été limitée à cause de l'insuffisance de volonté politique. Les actions de la société civile dans ce domaine quoi qu'elles aient augmenté en nombre souffrent également d'un manque de vision stratégique et coordonnée.

La consolidation de l'état de droit a été l'un des axes de travail de la société civile camerounaise au cours de ces trois dernières années. A ce niveau, elle s'est engagée sur les questions électorales (élection présidentielle de 2018, élections sénatoriales de 2019, élections législatives, municipales et régionales de 2020) par la promotion de la participation, le plaidoyer pour la réforme des textes (qui n'a pas abouti), la formation des journalistes et des partis politiques, le coaching des femmes

¹¹ Cependant, l'action de la société civile dans ce domaine a pâti des contraintes juridiques, en l'occurrence celle découlant de la loi sur le terrorisme qui fait que la notion des « troubles à l'ordre publique » soit souvent utilisée par les autorités pour limiter les initiatives.

candidates, le dialogue entre acteurs (partis politiques, candidats/es, société civile, autorités gouvernementales, administration électorale) et l'observation des scrutins (malgré le manque d'accréditation de la grande majorité des observateurs de la société civile de la part du MINAT). D'autres terrains d'engagement en matière de consolidation de l'état de droit sont :

- La promotion de la justice pénale (par l'amélioration de l'accès à cette dernière, l'humanisation des conditions de détention, la protection des droits des prévenus et détenus, le plaidoyer pour l'application des peines alternatives afin de réduire la surpopulation carcérale, etc.) ;
- La promotion de la transparence des finances publiques (budget participatif au niveau des communes, production d'un budget citoyen, suivi de l'exécution du budget d'investissement public dans la santé, lutte contre les flux financiers illicites, entre autres).

Suite à la crise liée aux activités de Boko Haram et dans le contexte de la transfrontalité de la crise centrafricaine, la société civile s'est impliquée dans **la stabilisation et la promotion de la paix**. Elle a accompagné les communautés (et notamment les jeunes) dans les dynamiques de dialogue pour la paix, la stabilité et le vivre ensemble, facilité l'accès aux soins de santé gratuits pour les plus vulnérables, et contribué au renforcement de l'inclusion et de la protection des déplacés internes. Les OSC ont aussi porté les initiatives de création d'emploi pour les couches les plus vulnérables à travers les projets à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) et le développement de l'entrepreneuriat local, etc.

En outre, depuis 2016, **les expériences de dialogue entre société civile et pouvoirs publics** se sont renforcées et se sont diversifiées même si elles ne sont pas toujours formalisées et ne sont pas encore durables dans la mesure où elles s'inscrivent dans le cadre des projets ponctuels financés par l'UE, ses Etats membres et d'autres bailleurs¹².

4. Capacités

Au cours des dernières années, la société civile a bénéficié de manière directe ou indirecte des dispositifs de renforcement de capacités développés par les bailleurs, notamment l'UE et ses Etats membres. Cependant, ces derniers ont profité à une proportion limitée d'OSC bénéficiaires des subventions, sans qu'il y ait nécessairement eu dans tous les cas un relai et transfert de compétences suffisant aux bénéficiaires d'associations plus petites à la base qui n'ont pas un accès direct à ces financements, laissant ainsi une frange importante de la société civile sans soutien significatif.

Au niveau stratégique, des collaborations développées avec les ONG internationales ont permis à certaines OSC locales de saisir des opportunités de renforcement et financements sur des mécanismes auxquelles elles n'auraient pu avoir accès toutes seules. Cette approche a favorisé la mise à disposition de ressources provenant de divers mécanismes, aussi bien ceux des Etats

¹² En guise d'illustration et sans exhaustivité, les dialogues OSC-Etat initiés dans le cadre des projets Initiative Citoyenne pour le Renforcement de la Démocratie (INCRED) et « ProGPV-mine artisanale du développement » peuvent être mentionnés. Le Projet INCRED a fourni un espace de dialogue positif et constructif entre les représentants des candidats aux élections et les pouvoirs publics (MINAT, DGSN et ELECAM) sur les questions de gouvernance électorale. Pour favoriser le déploiement du projet ProGPV-mine artisanale du développement dans les régions de l'Adamaoua et de l'Ouest, il a été mis en place une plateforme d'échanges entre les OSC concernées, les administrations déconcentrées du MINEE et les communes bénéficiaires pour améliorer les conditions de travail des acteurs de la mine artisanale. En marge des dispositifs développés dans le cadre de ces deux projets, il existe un Groupe de référence de la société civile sur les finances publiques qui siège avec le MINFI et le MINEPAT pour échanger sur ces problématiques.

membres de l'UE (tels que la France et l'Allemagne, mais également l'Italie, ou l'Espagne), que de plusieurs autres bailleurs de fonds.

Sur le plan organisationnel, les OSC locales ont bénéficié d'une triple approche de renforcement de capacités. Dans le cadre du partenariat de mise en œuvre de projets avec les ONG internationales, souvent encouragé par les bailleurs, on enregistre un transfert des compétences au profit de la société civile locale qui développe ses capacités en matière de suivi, gestion des finances ou encore reporting. Ensuite, dans les cas d'allocations directes des finances (subventions) aux OSC locales, des formations préalables sont organisées normalement par les bailleurs des fonds au profit des OSC bénéficiaires dans l'optique de : (i) rappeler les principes et procédures financières administratives ; (ii) mettre à disposition des outils de suivi financier, ou même de (iii) réviser les cadres logiques si le besoin se pose. Cela s'est fait dans le processus d'attribution des subventions du PISCCA (SCAC), de celles du PROCIVIS et de lignes thématiques (DUE). Enfin, dans l'optique de renforcer l'impact des résultats issus des projets financés par l'UE et les Etats membres, les efforts de renforcement de la société civile sur le plan organisationnel sont également allés dans le sens de créer des synergies entre les différentes associations (soutenues ou non par les mêmes bailleurs).

La société civile a également bénéficié des renforcements de capacités par plusieurs partenaires internationaux. En guise d'illustration, l'UE a investi des ressources importantes du FED pour le renforcement des capacités de la société civile. Depuis 2018, l'UE en accord avec la partie nationale met en œuvre un Programme d'Appui à la Citoyenneté Active (PROCIVIS) dont le principal bénéficiaire est la société civile. Ce programme a pour objectif de soutenir la société civile à travers de l'appui au renforcement des capacités, l'amélioration des relations avec les structures étatiques, et l'appui à l'amélioration du cadre légal régissant les libertés publiques et les activités des OSC.

B. LEÇONS POUVANT ÊTRE TIRÉES DE L'ENGAGEMENT DE L'UE À CE JOUR

L'élaboration d'une Feuille de Route (FdR) pour l'engagement de l'UE et de ses Etats membres a permis de structurer les différentes initiatives envers la société civile afin de les rendre plus efficaces. Depuis 2014, la FdR a servi de boussole à l'UE et aux Etats membres (EM) dans leurs actions en faveur de la société civile. Une première revue avait été effectuée en 2017 pour apprécier la pertinence des objectifs au regard du contexte camerounais. Toutefois, une évaluation finale en 2020-2021 aurait permis de faire ressortir son effet ou sa plus-value et dégager par la même occasion les enseignements nécessaires et les éléments pour mieux répondre à cette partie.

1. Les défis et opportunités

Compte tenu de ce qui précède, les enseignements, défis et opportunités qui suivent, découlent d'une analyse faite dans le cadre du processus de préparation de la présente FdR 2021-2025. A l'issue des concertations avec les parties prenantes ciblées (partenaires et OSC), les éléments ci-après ont été dégagés :

Défis	Opportunités
a. Participation des OSC au dialogue que l'UE entretient avec les autorités	
La société civile aspire à être plus impliquée dans le dialogue politique que l'UE/EM entretient avec les autorités nationales. Elle y voit une manière appropriée et un canal privilégié pour certaines actions de lobbying/plaidoyer envers les autorités sur les questions de gouvernance, droits humains (surtout protection des défenseurs de droits humains et cas d'impunité), de paix et sécurité. Elle demande des règles d'engagement claires. Cependant la dispersion/fragmentation de la société civile est une limite à son implication régulière dans ce dialogue au-delà des consultations ad hoc.	L'implication systémique de la société civile dans le dialogue politique nécessite davantage de coordination et agrégation de sa part, ce qui est une incitation à exploiter. Par ailleurs, les projets orientés vers la protection des défenseurs des droits humains, mais pas seulement, pourraient être capitalisés et accompagnés par un lobbying politique et par l'action diplomatique.
Quant au dialogue de politiques publiques et/ou sectoriel entre l'UE et le Gouvernement, la société civile est peu ou pas suffisamment impliquée/consultée ni informée de manière spécifique des résultats, tandis qu'elle voit en cela une opportunité pour pousser certaines réformes (foncier, cadre légal OSC, etc.).	Des cadres de concertation/dialogue sur les politiques publiques entre l'UE/EM et le Gouvernement pourraient se mettre en place avec l'implication de la société civile sur les sujets d'intervention de l'UE (AVT-FLEGT, etc). Un appui UE en faveur des réseaux thématiques devrait permettre d'avoir des résultats plus satisfaisants en termes d'implication des OSC dans ce type de dialogue stratégique.
b. Dialogue structuré entre l'UE et la société civile	
Le dialogue structuré avec la société civile, tant politique que sur la coopération de l'UE, se passe de manière irrégulière, surtout suite à la situation créée par la crise COVID-19. Des projets financés par des lignes thématiques donnent l'opportunité de rendre le dialogue entre la DUE et les bénéficiaires de subventions plus régulier, mais peut être plus ciblé et moins général.	Le renforcement des réseaux thématiques, envisagé dans le futur, est une opportunité pour dépasser la fragmentation de la société civile. Cependant l'UE doit s'impliquer davantage dans la recherche d'un dialogue structuré régulier avec les OSC, avec des règles d'engagement claires.
Les FdR de 2014 et 2017 n'ont pas été véritablement appropriés par la société civile. Bien qu'ayant été impliquée et consultée pour l'élaboration, la société civile n'a pas reçu une restitution officialisée, même si la FdR était toujours accessible sur le site de la DUE. Par ailleurs, un mécanisme formel de suivi n'a pas été prévu et il n'y a pas eu de dialogue conjoint afin d'apprécier son efficacité et son impact, au-delà du retour reçu à travers des consultations et des programmes d'appui dédiés	La nouvelle FdR 2021-25 qui intègre des indicateurs plus précis, devrait permettre un meilleur suivi, mais un processus pour faciliter l'appropriation de l'outil par la société civile serait aussi opportun, en parallèle à la mise en œuvre de la programmation 2021-27 et sa révision de mi-parcours.

de l'UE. La société civile n'a pas sollicité la DUE pour une démarche structurée de suivi de la mise en œuvre des FdR.	
c. Soutien opérationnel de l'UE aux OSC	
Le nombre de subventions offert par la DUE et les EM reste limité par rapport aux besoins substantiels de la société civile au Cameroun, en partie à cause des risques associés aux faiblesses identifiés en termes de capacités, absorption et gestion. Les procédures d'accès et de mise en œuvre (marches, reporting, etc.) restent difficiles pour certaines OSC.	La limitation du nombre de subventions permet d'entreprendre des projets d'envergure et de forger des partenariats qui peuvent être efficaces s'ils sont mis en place de manière stratégique. Cependant, la formulation des lignes directrices des appels à propositions aux réseaux devrait viser à permettre de toucher davantage les OCB qui en font partie. Il faudrait également « faciliter des passerelles » et encourager ceux qui ont bien géré des actions plus petites à accéder à des montants plus importants permettant de se structurer. Et finalement il s'agit de favoriser le soutien à des projets visant le transfert de compétences de l'association/réseau bénéficiaire vers les associations partenaires/membres du réseau. De même les appels à proposition ciblant les ONGs plus expérimentées devraient mettre un accent tout particulier sur un transfert réel de compétences au bénéfice des plus petites structures moins expérimentées. Le mécanisme de Facilité de la société civile (PROCIVIS), mis en place par l'UE, avec des experts/es qui interviennent en appui aux bénéficiaires pendant la mise en œuvre est à continuer et à renforcer (évaluation du mécanisme), et à étendre le cas échéant. Il faudrait aussi explorer si possible d'étendre ce type d'appui aux OSC bénéficiaires de projets financés par les Etats membres.
Les moyens financiers de la société civile restent très limités, les conséquences étant entre autres la dépendance du financement des bailleurs qui dictent les priorités, la contrepartie attendue dans les projets n'est pas souvent mobilisée. Le financement public reste peu transparent et avec des risques de conflits d'intérêt.	Renforcer le dialogue UE-société civile permettrait de mieux adapter les orientations des appels aux besoins et contraintes dans les objectifs sélectionnés quand c'est l'UE qui les lance, même si un effort est déjà fait. Des stratégies de co-financement pourraient également être étudiées en renforçant les mécanismes de concertation entre PTF et complémentarité dans les appels. Le renforcement des OSC et des réseaux prévus dans le futur devrait intégrer des stratégies d'autofinancement. Par ailleurs, des possibilités

	de plaider en faveur d'un financement public plus transparent des OSC pourraient être étudiées (un travail préalable devrait être mené par les OSC sur la capitalisation et la valorisation de leurs actions pour permettre ce plaidoyer).
La collaboration entre acteurs de la société civile est faible et les projets se mettent en œuvre de manière cloisonnée lorsqu'ils visent des thématiques communes. La tentative de créer des synergies dans certains domaines n'a pas abouti, par exemple.	L'organisation de réunions thématiques entre bénéficiaires de subventions par la DUE/EM pourrait permettre une plus grande efficacité des actions dans certains domaines. Dans ce sens, les mesures d'appui à la société civile dans le cadre de la programmation 2021-27 prévoient d'encourager la collaboration entre réseaux thématiques et pourraient faciliter ce type d'échange.
d. Intégration des OSC dans les secteurs prioritaires de coopération et de commerce de l'UE	
La société civile a des difficultés à développer une expertise forte dans les secteurs spécifiques -notamment économique/finances publiques, avec quelques exceptions isolées-, mais également sur les questions de plaidoyer stratégique pour arriver à influencer les décisions et politiques de l'Etat. On note aussi une faiblesse dans l'analyse trans-sectorielle des politiques publiques (liens entre différents secteurs et leurs impacts réciproques).	Les financements thématiques poussent l'intégration des OSC dans les secteurs prioritaires de coopération avec quelques bons résultats. Quelques organisations émergent comme des acteurs incontournables du fait de leur expertise et des actions de fonds sur certaines thématiques aussi suite aux financements européens. Un appui aux réseaux thématiques pourrait davantage avoir des effets positifs à ce niveau.
e. Coordination et la division du travail entre la DUE et les États membres	
Un sous-groupe société civile du Comité Multi Partenaire existe pour la coordination de bailleurs, co-présidé de manière efficace par la DUE et l'Ambassade de France. Des échanges d'informations additionnels entre DUE et EM sur les thématiques de gouvernance et société civile ont également lieu.	Une coordination et une collaboration plus systématique sur les questions de gouvernance et société civile est souhaitable entre DUE et Etats membres, par exemple suite à la FdR et/ou de la stratégie droits humains.
f. Expertise de la société civile et de ses compétences techniques	
Les acteurs de la société civile démontrent une expertise dans certains domaines (droits humains, gestion des processus électoraux, gestion des ressources naturelles) notamment en ce qui concerne la maîtrise des lois et leurs insuffisances, l'identification et la dénonciation des pratiques illégales et la formulation des propositions alternatives. Les défis restent la mobilisation collective, le partage des informations, la structuration, la capitalisation et la valorisation des actions.	Le renforcement en capacités techniques reste nécessaire pour couvrir les champs thématiques clés dans lesquels la société civile est présente. Il s'agit notamment des secteurs suivants : finances publiques, contribution à la résolution des conflits armés et intervention en situations de crise, genre, réseautage et actions collectives et, de façon transversale, analyse et influence des politiques publiques, actions de communication, sensibilisation, plaidoyer, etc.

La gestion des finances publiques reste caractérisée par une certaine opacité, et l'analyse de la qualité de la dépense publique est un objectif recherché. La société civile est très peu présente dans ce domaine et elle n'arrive pas à s'organiser de manière efficace autour des compétences qui peuvent exister.	La société civile a besoin de développer davantage ses compétences techniques dans le domaine des finances publiques et de travailler en concertation (constituer une masse critique d'acteurs compétents) afin d'assurer une veille citoyenne efficace et participer à la gestion efficiente des ressources financières à niveau national, ainsi qu'au niveau décentralisé.
La question de l'égalité de genre est encore mal intégrée au niveau de la société civile, sauf quelques exceptions. Elle peine à définir des actions pertinentes et efficaces qui relèvent le positionnement (social, économique et politique) des femmes. Les pesanteurs culturelles constituent un frein à l'émancipation des femmes et filles, et même à sa protection.	Un renforcement des capacités, connaissances et compétences de base sur les droits dans ce domaine pour la société civile, qui en est demandeuse, est nécessaire et pourrait aider à appuyer les approches promues par le 3ème Plan d'Action de l'UE pour l'égalité des hommes et femmes (GAP III).
g. Questions qui demandent à être poussées	
Un des enjeux capital de la société civile est de renforcer sa capacité à exister face à une administration peu ouverte à mettre des informations à la disposition des citoyens.	Les OSC doivent dans ce contexte renforcer leurs capacités de collecte et d'analyse des informations et favoriser l'éveil/mobilisation citoyen/ne et l'amélioration des actions de développement.
La majorité des OSC s'implique dans différents domaines d'intervention des politiques publiques. Toutefois, les organisations qui s'investissent dans l'optique de s'assurer de la mise en œuvre adéquate et efficace des politiques publiques sont moins nombreuses.	L'atteinte d'une masse critique d'OSC engagées et compétentes sur le suivi des politiques publiques est nécessaire. Donc stimuler le travail en réseau et la concertation est nécessaire pour sortir les compétences qui restent isolées et porter des actions efficaces.
Le travail en réseau reste une des faiblesses de la société civile. L'identification des agendas communs et développement des stratégies collectives d'action font encore défaut dans la majorité des plateformes d'OSC.	L'intérêt des PTF pour les réseaux est une opportunité à saisir pour promouvoir le travail collectif et renforcer l'impact de la société civile dans les initiatives de développement.
La décentralisation a récemment connu une évolution avec la mise en place du niveau décentralisé régional et l'approbation de la loi sur les collectivités territoriales de 2019. La société civile est impliquée au niveau communal dans certains cas (mais pas de manière uniforme), notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement locaux et l'appui à l'élaboration des budgets participatifs.	Cette évolution représente une opportunité : des espaces et sujets de dialogue décentralisé s'offrent à la société civile et elle peut s'investir dans l'accompagnement du processus de décentralisation, à condition qu'elle s'approprie en premier lieu le cadre légal et développe la capacité à fournir des accompagnements spécifiques aux collectivités territoriales décentralisées (gestion participative, médiation et gestion de conflits, dispositif de reddition des comptes, ingénierie des projets, etc.).

2. Principaux enseignements tirés du processus précédent de mise en œuvre de la Feuille de Route

Dans le cadre de l'élaboration de la présente FdR, l'état de lieux de la mise en œuvre de la précédente FdR 2017-2020 a été effectué. Le processus de préparation avait permis de consulter la société civile sur les priorités, parmi lesquelles plusieurs ont été retenues. Le document avait été validé par les Chef(fe)s de Mission des Etats membres et partagé au niveau de la coordination des PTF qui interviennent dans ce domaine (sous-groupe société civile du Comité Multi Partenaires, dont font partie les Etats membres de l'UE) et il avait été publié sur le site de la DUE. Mais une appropriation plus importante et un suivi périodique de l'UE et des Etats membres avec des OSC serait souhaitable pour la prochaine FdR afin d'en faire un outil plus stratégique de l'Equipe Europe.

En termes de réalisation, il ressort globalement que pour chaque priorité de la FdR 2017-2020, la DUE et ses Etats membres ont mis en œuvre de nombreuses actions. Le secteur de la *gestion des ressources naturelles* a fait l'objet d'un appui particulier (plusieurs projets sur le foncier, les mines pour le développement, la gestion forestière). Il en est de même pour *l'accès aux services de base* avec des secteurs tels que l'eau et l'assainissement, qui ont reçu notamment les financements de la DUE dans le cadre de l'appui aux communes. D'autres résultats majeurs sont à relever au niveau de la participation active de la société civile au dialogue pour la consolidation de *l'état de droit et la paix* dans une optique de préservation de la stabilité, la bonne gestion des finances publiques, la lutte contre la corruption et l'accès à la justice, avec l'appui de l'UE et de la GIZ à travers son programme PADDL. Le suivi des processus électoraux qui se sont tenus les deux dernières années ont fait l'objet d'une attention particulière de l'UE et des Etats membres avec des financements pour les OSC. Enfin, l'appui à l'amélioration des capacités de production, transformation et commercialisation des organisations de producteurs et des coopératives a mobilisé la GIZ, l'UE, et le SCAC. D'autres appuis ont aussi été mobilisés hors des priorités désignées dans la FdR.

L'élaboration de la FdR 2021-25 tient compte des stratégies actualisées d'interaction et d'appui de la DUE et des Etats membres à la société civile camerounaise. L'Italie, la Belgique et l'Espagne ne disposent pas de programme spécifique d'appui à la société civile locale. Par contre, ces pays soutiennent des initiatives portées par des ONG de leurs pays pour des interventions au Cameroun, lesquelles établissent des partenariats avec des OSC locales pour la mise en œuvre des actions. La France dispose d'un dispositif de soutien des initiatives de la société civile dénommé PISCCA (Projets Innovants – Sociétés Civiles – Coalitions d'Acteurs). Il s'agit des appels à projets qui sont lancés en moyenne tous les ans avec pour ambition de valoriser les savoirs faire et l'expérience des acteurs locaux et d'accompagner des changements sociaux par le biais de l'innovation.

Le renforcement des capacités de la société civile est l'une des préoccupations majeures de la DUE et des Etats membres (en l'occurrence la France à travers l'AFD et le SCAC, et pour l'Allemagne à travers la GIZ). S'agissant de la GIZ, le programme PADDL avait permis de renforcer la société civile sur le suivi de la gestion des finances publiques et la lutte contre la corruption. Le programme s'étant achevé, le PRADEC II (Programme d'appui au développement communal) a pris le relais. La France elle aussi a mis en œuvre des actions spécifiques de renforcement de capacités de la société civile. Il en est de même pour la DUE qui a travers le PASC (10ème FED, finalisée en 2016) et actuellement le PROCIVIS (11ème FED, en cours jusqu'à 2022) s'est considérablement investie dans le renforcement des capacités et du rôle de la société civile de manière dédiée – y compris subventions et assistance technique-, en complémentarité avec l'appui donné à travers des lignes

thematiques¹³. L'évaluation du PASC a permis de démontrer des résultats positifs en termes d'appropriation des compétences et d'appui à la « crédibilisation » de la société civile.

De tels programmes sont indispensables pour la société civile. Le renforcement de capacités et la mise à disposition de ressources financières sont en effet des facteurs clefs de succès du présent engagement, un aspect qui a été pris en compte dans la programmation 2021-27 du nouvel instrument de l'UE « Global Europe » (NDICI), avec des actions spécifiques prévues pour la société civile.

3. Participation de la société civile à la Programmation Conjointe et les liens / interactions entre le processus de la Feuille de route et la Programmation Conjointe

La société civile camerounaise a été impliquée dans l'ensemble des processus ayant soutenu la formulation de la nouvelle FdR pour la période 2021-25 et, par extension, de la programmation 2021-2027 de l'UE élaborée en collaboration avec les Etats membres. Pour cette dernière, des consultations additionnelles ont aussi été conduites avec les ONG européennes et internationales.

Pour la société civile camerounaise, cela a pris la forme de 10 ateliers de consultation régionaux (à raison d'un atelier par région) tenus aux mois de décembre 2020 et janvier 2021 : 373 représentants de la société civile ont été consultés dans l'ensemble, avec une attention spécifique à assurer la participation d'organisations de jeunes et de femmes.

Au cours de ces ateliers :

- La société civile a été informée sur l'état de réalisation de la précédente FdR ;
- La société civile a été appelée à se prononcer et à se positionner sur les 5 axes prioritaires de l'UE qui font la base de la programmation de l'UE pour la période 2021-27;
- La société civile a proposé des axes de travail qui pourraient faire l'objet de la collaboration avec l'UE et les Etats membres pour la période 2021-2025 dans le cadre de la FdR.

Les inputs fournis par la société civile au cours de ces consultations ont servi de base à l'élaboration de la FdR et ont alimenté les réflexions et les échanges tenus dans le cadre de la programmation. Le présent document reflète la restitution des idées, visions, priorités, besoins en renforcement de la société civile dans ses efforts pour être un acteur efficace et à part entière de la cité camerounaise en tant que partenaire de l'UE et des Etats membres. Cinq objectifs principaux ont été retenus.

¹³Pour plus d'information sur les différents programmes, voir la section de « relations avec la société civile » de la site d'internet de la DUE: https://eeas.europa.eu/delegations/cameroon/1016/le-cameroun-et-lunion-europ%C3%A9enne_fr



PARTIE II - STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION DE L'UE POUR SON ENGAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

C. LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET COMMENT ELLE EST LIÉE AUX PRIORITÉS DE L'UE DANS LE PAYS ET À L'AGENDA 2030

OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT DE L'UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE	SECTEUR ET PRIORITÉ DE L'UE DANS LE PAYS AUXQUELS L'OBJECTIF EST LIÉ	ODD AUQUEL L'OBJECTIF EST LIÉ (AGENDA 2030)
1. Contribuer à l'évolution vers un environnement légal et institutionnel propice pour les organisations de la société civile (OSC), qui prend en considération les propositions de réforme des OSC et qui facilite des plateformes d'échanges entre les OSC et les pouvoirs publics.	- Domaine Prioritaire 1 : Gouvernance, démocratisation, paix et stabilisation, notamment le secteur « Démocratie, respect des Droits humains et égalité de genre ». - Transversal à tous les autres domaines prioritaires.	ODD 16,17
2. Renforcer les capacités et la participation au dialogue politique public de la société civile camerounaise et notamment des réseaux et plateformes, afin qu'elles apportent leur contribution à l'élaboration et suivi des politiques publiques aux niveaux national et décentralisé.	- Domaine Prioritaire 1 : Gouvernance, démocratisation, paix et stabilisation ; - Domaine Prioritaire 2 : Croissance inclusive et emplois durables ; - Domaine Prioritaire 3 : Pacte vert, développement durable et action pour le climat ; - Mesures d'appui à la société civile, y compris l'intégration des aspects numériques.	ODD 16,17 Aussi de manière transversale : ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15
3. Renforcer la compréhension et prise en compte de la dimension d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes.	- Domaine Prioritaire 1 : Gouvernance, démocratisation, paix et stabilisation ; - Transversal à tous les autres secteurs, y compris la TEI ; - Mesures d'appui à la société civile.	ODD 5, 10

4. Encourager la contribution à la paix et la stabilisation, en particulier dans les zones en crise.	- Domaine Prioritaire 1: Gouvernance, démocratisation, paix et stabilisation ; - Transversal à tous les autres secteurs, y compris la TEI.	ODD 16, mais aussi ODD 10
5. Etablir un dialogue structuré entre DUE/EM et la société civile au Cameroun, qui permet accompagner la structuration de la société civile dans les domaines prioritaires de l'action de l'UE.	- Transversal aux différents secteurs - Mesures d'appui à la diplomatie publique, y compris des actions pour l'établissement d'un dialogue avec les réseaux et organisations représentatives de la jeunesse.	ODD 17, mais aussi autres ODD

D. LE PLAN D'ACTION

OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT DE L'UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE	ACTIONS INDICATIVES (y compris analyses / études, dialogue politique et stratégique, soutien financier, etc.)	MOYENS (programmes européens, instruments de mise en œuvre des actions)
1. Contribuer à l'évolution vers un environnement légal et institutionnel propice pour les organisations de la société civile (OSC).	- Dialogue politique et stratégique conduit de manière systématique en faveur de l'amélioration de l'environnement pour les OSC ; - Appuyer l'élaboration d'une proposition de projet de loi alternatif qui intègre les idées de réformes formulées par la société civile; - Faciliter des plateformes d'échanges entre les OSC et les pouvoirs publics sur la question ; - Soutenir des actions de plaidoyer des OSC pour l'amélioration de l'espace civique.	- UE - 11^{ème} FED : Programme PROCIVIS (en cours) ; - UE – Instrument Global Europe: Appui à la société civile dans le cadre du domaine prioritaire 1 du PIP 2021-2027 ; - Actions de diplomatie publique; - Conférences et débats d'idée au sein du réseau culturel français (Instituts français, alliance française) – soutien des stratégies de plaidoyer par le SCAC.

2. Renforcer les capacités et la participation au dialogue politique public de la société civile camerounaise et notamment des réseaux et plateformes.	- Dialogue politique et stratégique en appui à la promotion de droits et libertés fondamentales, et à la participation inclusive des CSO dans le dialogue de politiques publiques et sectorielles; - Renforcer les capacités (organisationnelles, thématiques, pédagogiques, activisme/plaidoyer, etc.) des OSC et des réseaux de la société civile en vue d'une implication plus efficace à plusieurs niveaux ; - Accompagner la société civile dans la promotion et la protection des droits humains et libertés publiques (avec une attention particulière à la protection et formation des défenseurs de droits humains et environnementaux); - Soutenir les initiatives de dialogue avec les autorités (notamment dans les secteurs qui intéressent l'UE), la collaboration entre les pouvoirs publics et les OSC, et l'accès à l'information publique par les OSC ; - Améliorer la contribution de la société civile à la gouvernance en général, et des ressources naturelles en particulier (forestière, foncière et minière), et promouvoir sa participation aux thématiques associées; - Soutenir l'implication de la société civile dans le débat avec les autorités sur la lutte contre le changement climatique et la désertification ; - Soutenir l'implication de la société civile dans le dialogue avec les autorités publiques, nationales et décentralisées, par exemple sur les thématiques liées à l'urbanisation durable et l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain, ainsi qu'à la prise des décisions dans ce domaine ; - Appuyer la participation de la société civile dans le débat sur la gouvernance en matière de technologie et dans la transition numérique (protection des données, connectivité, formation TIC, etc.). - Accompagner le processus de structuration, production, transformation et commercialisation des organisations paysannes et les appuyer à favoriser des techniques agricoles qui préservent l'environnement ; - Soutenir les initiatives/ échanges entre la société civile, le gouvernement et le secteur privé pour la création d'emploi et la croissance durable ; - Accompagner la société civile dans la mise en œuvre des initiatives de renforcement de la cohésion sociale (gestion des crises foncières, des crises entre éleveurs et agriculteurs, questions de transhumance, peuples autochtones, IDP, migrants et communautés hôtes, etc.).	- UE - 11ème FED (en cours): programmes divers, y compris le programme PROCIVIS d'appui à la citoyenneté active et la subvention à la CDHC ; - UE –Projets Ligne Thématique DCI (en cours); - UE - Instruments IEEDH et DCI 2021 pour des fonds de subventions aux CSOs/HRDs (en préparation); - UE – Instrument Global Europe : appui à la participation et l'inclusion de la société civile dans les actions des trois domaines prioritaires prévus dans le cadre du PIM 2021-2027 ; - UE – Instrument Global Europe - Mesure d'appui à la société civile envisagée dans le cadre du PIM 2021-2027 ; - UE – Instrument Global Europe : Lignes thématiques pour des fonds de subventions aux OSCs; - Coordination Team Europe avec les initiatives des Etats Membres, notamment avec les fonds prévus par l'Ambassade d'Italie, l'AFD, SCAC (PISCCA), GIZ (eg. Programme PRADEC II d'appui au développement communal), etc. ; - Actions de diplomatie publique/culture, y compris des actions dans le PIM 2021-27.
--	---	--

3. Renforcer la compréhension et prise en compte de la dimension d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes.	- Dialogue politique et stratégique qui intègre les aspects d'égalité de genre, tel qu'établis dans des objectifs et priorités pour la mise en œuvre du troisième Plan d'Action de l'UE sur l'égalité entre les hommes et les femmes 2021-2025 (GAP III) au Cameroun, et pour appuyer les actions de plaidoyer portées par la société civile ; - Dialogue structuré et consultations entre la société civile et la DUE/UE, notamment avec des OSC/réseaux féminines et de protection des droits et d'autonomisation des femmes; - Renforcer la compréhension et prise en compte de la dimension de genre par la société civile avec un approche base sur les droits (e.g. lutte aux mariages forcés et précoces, etc.); - Mise à disposition de ressources pour programmes/projets portés par les OSC pour atteindre les objectifs pays du GAP III. Pour rappel, les objectifs globaux du GAP III sont les suivants : a) Garantir l'absence de toute forme de violence de genre b) Promouvoir la sante et les droits sexuels et reproductifs c) Promouvoir les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes d) Promouvoir l'égalité en matière de participation et d'exercice des responsabilités e) Encourager l'implication des femmes dans les questions liées à la paix et sécurité f) Stimuler la participation des femmes à la transition verte et à la transformation numérique.	- UE - Instruments IEEDH et DCI 2021 pour des fonds de subventions aux CSOs/HRDs (en cours); - UE – Instrument Global Europe - Lignes thématiques pour des fonds de subventions aux CSOs et HRDs; - UE – Instrument Global Europe – Domaine prioritaires (inclusion des aspects de genre dans le 85% des actions, avec une action dédié dans le secteur “Démocratie, respect des droits humains et égalité de genre”) et mesures d'appui à la société civile envisagées dans le cadre du PIM 2021-2027 ; - Equipe Europe - Initiatives bilatérales des Etats Membres, notamment les fonds prévus par : France (AFD, SCAC, CDCS), AICS (genre thematique transversale) ; - Actions de diplomatie publique/culture.
4. Encourager la contribution à la paix et la stabilisation, en particulier dans les zones en crise.	- Renforcer l'implication de la société civile, et en particulier des organisations et représentants des femmes et des jeunes, dans les initiatives de préservation de la paix, gestion de conflits, travail humanitaire et actions pour faire face aux situations de crise (déplacés, réfugiés, crises humanitaires, dialogue inter-religieux, déradicalisation, etc.), en coordination avec les organisations humanitaires quand pertinent (nexus humanitaire-paix-développement); - Appuyer des initiatives de la société civile visant à faciliter l'accès à la justice, à améliorer les conditions de détention et à faciliter la réintégration sociale.Soutenir l'implication de la société civile dans la	- UE - Instruments IEEDH et DCI 2020 pour des fonds de subventions aux CSOs/HRDs; - UE – Instrument Global Europe - Lignes thématiques pour des fonds de subventions aux CSOs; - UE – Instrument Global Europe – actions envisagée dans le cadre du MIP 2021-2027 ; - Equipe Europe - Initiatives

	mise en œuvre effective de la décentralisation, aussi bien au niveau de l'élaboration participative et inclusive des plans de développement local, que dans le renforcement des capacités des administrations locales, la mise en œuvre et dans la gestion transparente et la redevabilité ; - Soutenir les initiatives d'accompagnement de la société civile pour l'accès aux services sociaux de base notamment dans les zones vulnérables ; - Faciliter l'insertion socio-économique des jeunes, personnes déplacées et réfugiés, etc., et renforcer l'inclusion et la cohésion sociale ; - Appuyer les retours volontaires et faciliter la réinsertion des jeunes immigrés de retour au Cameroun.	bilatérales des Etats Membres, notamment les fonds prévus par : France (AFD,; SCAC, CDCS) Italie, AICS, Espagne. - Actions de diplomatie publique/culture; - Actions « nexus » quand pertinent.
5. Etablir un dialogue structuré entre DUE/EM et la société civile au Cameroun.	- Restitution de la Feuille de Route 2021-25 dans les 10 régions ; - Mise en place d'une structure de monitoring régulier de la mise en œuvre de la Feuille de Route 2021-25 par la société civile, ensemble avec la DUE et les EM ; - Consultations et réunions périodiques de dialogue structuré autour des thématiques d'intérêt de l'UE au Cameroun avec OSC/réseaux, y compris sur la thématique de genre dans le cadre du GAP III ; - Accompagnement à la structuration des réseaux de la société civile dans les grandes priorités globales de l'UE et les priorités pays au Cameroun (eg. démocratie et droits humains, genre, paix et sécurité, protection de l'environnement, jeunes et emploi) ; - Etablissement d'un dialogue avec les organisations représentatives de la jeunesse et soutien aux réseaux pertinents, notamment à travers la diplomatie publique, par une communication plus ciblée et la mise en place de forums d'échanges sur des sujets comme les droits humains et l'égalité de genre, la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent, l'éducation, l'emploi, la mobilité, la culture et la créativité, la recherche et l'innovation. Explorer la création d'un <i>youth sounding board</i>. - Implication de la société civile dans la mise à jour de la Feuille de Route pour la période suivante à 2025.	- 11ème FED PROCIVIS (en cours) 2021-2027 ; - UE – Instrument Global Europe - Mesure d'appui à la société civile et la diplomatie publique envisagées dans le cadre du MIP 2021-2027 ; - Actions de diplomatie publique/culture.

PARTIE III – SUIVI DE LA FEUILLE DE ROUTE

OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT DE L'UE EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	INDICATEURS	CIBLE	BASE DE REFERENCE <i>(Si disponible)</i>	SOURCES D'INFORMATION ET MOYENS DE VÉRIFICATION
1. Contribuer à l'évolution vers un environnement légal et institutionnel propice pour les organisations de la société civile (OSC).	Un projet de loi alternatif sur le cadre légal des OSC est élaboré par les acteurs non étatiques et soumis au gouvernement / parlement.	Au moins deux activités d'échanges structurées ont lieu entre les OSC et les autorités administratives.	Etude sur la perception du cadre légal par les OSC (PASOC) ; Etude diagnostic sur le cadre légal actuel (PASC) ; Etude nationale sur « La liberté d'association au Cameroun », état des lieux conduit par NDH et publié en mai 2021.	Rapport d'activités du programme PROCIVIS et des programme(s) d'appui à la société civile du PIM 2021-2027.
	Des actions de plaidoyer sont portées collectivement par une coalition d'OSC auprès des autorités compétentes (eg. MINAT et Parlement).	Au moins 60% des réseaux d'OSC sont mobilisées autour de la révision du cadre légal ; Au moins 30 leaders de la SC venant des dix régions du Cameroun participent à l'élaboration et validation du projet de loi alternatif sur le cadre légal des OSC.	Etude sur la perception du cadre légal par les OSC (PASOC) ; Etude diagnostic sur le cadre légal actuel (PASC).	Rapports d'activités.

2. Renforcer les capacités et la participation au dialogue politique public de la société civile camerounaise et notamment des réseaux et plateformes	Pourcentage des subventions de l'UE/EM attribuées aux OSC locales comme demandeur principal .	70% tous projets confondus.	100% PROCIVIS 20% AàP DCI/OSC 2019 80% AàP IEDDH 2019 Autres	Contrats et rapports narratifs des projets/programmes financés par l'UE et EM quand pertinent.
	Nombre d'initiatives financées par l'UE/EM visant le développement ou l'amélioration des capacités des OSC et des réseaux.	Les réseaux thématiques prioritaires font l'objet de renforcement des capacités (techniques/managériales/structurelles/etc).	Étude sur l'état des lieux des réseaux réalisée. 11 réseaux financés par le PROCIVIS (UE) pour faire le suivi des politiques publiques. Néanmoins, au présent il n'existe aucun programme spécifique pour renforcer les capacités des réseaux.	Rapport narratif du programme PROCIVIS. Rapport narratif du programme d'appui à la société civile du PIM 2021-2027.
	Pourcentage d'OSC renforcées par l'UE/EM qui participent à l'élaboration des politiques publiques au niveau national et/ou au niveau local (toutes thématiques confondues).	Au moins 10% des OSC renforcées par l'UE/EM participent de façon régulière et structurée au dialogue sur les politiques publiques au niveau nationale et/ou au niveau local (toutes thématiques confondues).	Participation ad hoc des OSC aux concertations avec les administrations publiques	Rapports d'activités du programme d'appui à la société civile PIM 2021-2027 ; Rapport d'activités des cadres de concertations ; Etudes réalisées en collaboration entre les pouvoirs publics et les OSC; Sites internet dédiés; Publications des journaux et media.

	Pourcentage de réseaux renforcés par l'UE/EM qui ont établi un dialogue structuré avec les pouvoirs publics (toutes thématiques confondues).	Au moins 50% des réseaux renforcés par l'UE/EM sont dans un cadre de dialogue structuré avec les autorités publiques (toutes thématiques confondues).	Pourcentage actuel des réseaux financés par le PROCIVIS qui ont établi un dialogue avec les pouvoirs publics.	Rapport narratif PROCIVIS ; Rapport narratif du programme d'appui à la société civile PIM 2021-2027.
	Nombre de cadres de concertation entre OSC et autorités décentralisées appuyés directement ou indirectement par l'UE/EM (régions et communes - toutes thématiques confondues).	Des contributions, implication effective, et/ou prise en compte de positions de la société civile sur des politiques publiques décentralisées prioritaires (régions et communes - toutes thématiques confondues)	Schémas d'aménagement des territoires régionaux en cours ; Plan de zonage national existant	Schémas d'aménagements, plans de zonage, etc. produits avec l'engagement des OSC ; Compte rendu des rencontres OSC-autorités, Rapports narratifs des OSC ; etc
3. Renforcer la compréhension et prise en compte de la dimension d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes.	Nombre d'initiatives de la société civile accrues en faveur de l'égalité de genre financées par l'UE/EM, y compris: 1) Pourcentage d'initiatives/projets de la société civile destinées à la promotion de l'équité de genre financés par l'UE/EM par AàP; 2) Pourcentage d'initiatives/projets de la société civile destinées à la lutte contre la violence basée sur le genre financées par l'UE/EM.	Dans la programmation 2021-27, au moins 85 % de toutes les nouvelles actions considèrent l'égalité de genre comme un objectif significatif ou principal dans chaque domaine/secteur prioritaire du PIM. Les questions de genre sont intégrées systématiquement dans des projets des OSC financés par l'UE/EM, avec au moins 85% des subventions accordées aux initiatives de la société civile qui oeuvrent en faveur de l'équité de genre (au moins un objectif spécifique).	25% AàP DCI/OSC 2017 (1/4 contrats); 100% AàP DCI/OSC 2019 (5/5 contrats); 60% AàP IEDDH 2019 (3/5 contrats)	Rapports GAP III 'Country Level Implementation Plan' (CLIP) Contrats et rapports narratifs des projets/programmes financés par l'UE et éventuellement par des EM
	Pourcentage d'OSC et réseaux renforcés par l'UE/EM dont les actions ont eu une incidence en matière d'égalité de genre.	85% des OSC et réseaux renforcés par l'UE/EM contribuent à la sensibilisation/prise en compte/implémentation des mesures d'égalité de genre (e.par exemple au sein des administrations centrales ou décentralisées/ OSCs/ entreprises/ etc.)	Atelier avec des acteurs travaillant sur l'égalité de genre afin de faire un état des lieux des sujets prioritaires (PROCIVIS).	Rapports d'activités des OSC et Réseaux

4. Encourager la contribution à la paix et la stabilisation, en particulier dans les zones en crise.	Nombre d'initiatives de prévention et post conflit portées par la société civile financées par l'UE et/ou des EM.	Des subventions sont fournies aux OSC en matière de prévention et de gestion des conflits (eg. problèmes de cohésion sociale, fonciers, conflits entre éleveurs et agriculteurs, etc.)	Actions IcSP et EUTF	Conventions de financements entre l'UE et les OSC ; Rapports d'activités des OSC.
	Nombre d'initiatives de la société civile visant l'amélioration de l'accès aux services de base dans les zones en crise/vulnérables soutenues par l'UE.	Des initiatives de la société civile destinées à améliorer l'accès aux services sociaux de base sont soutenues.	Actions DCI et FED. L'accès aux services sociaux de base (surtout dans les zones vulnérables) est encore très faible	Rapports comités d'évaluation appels à propositions ; services des coopération UE, FR, DE, IT, ESP, BE
5. Etablir un dialogue structuré entre DUE/EM et la société civile au Cameroun.	Rencontres au niveau des CdM – OSC par an. .	Au moins deux rencontres structurées par an, dans des régions différentes.	Réunions Ad Hoc, missions, etc.	
	Nombre de réunion(s) de dialogue structuré avec la société civile tenues par an sur les thématiques d'implication de la DUE au Cameroun.	Au moins deux réunions par an pour chaque thématique retenue comme priorité dans le cadre de la programmation 2021-27.	Réunions Ad Hoc, missions, etc.	
	Tenue de réunions de dialogue politique UE-société civile (« ex ante » et « ex post » aux rencontres avec le Gouvernement).	Avant et/ou après chaque séance de dialogue politique UE-Gouvernement.	Réunion HRD en Juin 2021	

PARTIE IV - ANNEXES ET RÉFÉRENCES

ANNEXE 1 : LE PROCESSUS

Comment les États membres / UE + ont-ils été impliqués dans la préparation de la Feuille de Route ?	L'implication des États membres dans la préparation de la FdR s'est faite à travers des réunions et des séances de travail avec les ambassades (services culturels) et les agences de coopération bilatérale. Les échanges se sont faits sur la base d'un questionnaire élaboré à partir des principales priorités de l'UE. Dans ce cadre, les structures ci-après ont été consultées : - Ambassade de Belgique ; - Ambassade d'Espagne ; - Ambassade de France (SCAC) ; - Agence Française de Développement (AFD) ; - Agence Italienne de Coopération (AICS) ; - Service de Coopération allemand et Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) ; - Délégation Union Européenne. La version finale de la FdR a été aussi consultée à niveau des Chef(fe)s de mission et de coopération.
Quels mécanismes sont fournis pour que les États membres / UE + restent impliqués dans la mise en œuvre et le suivi de la Feuille de Route ?	Il est proposé de tenir deux réunions de suivi par an en marge notamment des réunions du sous-groupe société civile du CMP, facilitée par PROCIVIS/autres programmes d'appui à la société civile de la DUE.
Quelles consultations ont été organisées avec l'OSC lors de la préparation de la Feuille de Route ? Quels types d'acteurs étaient impliqués ? Quels mécanismes, le cas échéant, ont été utilisés pour garantir le caractère inclusif du processus ?	La consultation de la société civile s'est faite à travers 10 ateliers organisés dans les 8 principales villes du pays (les OSC des régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest ont été consultées respectivement à Douala et Bafoussam). Ces ateliers ont permis de consulter plus de 300 OSC présentes dans toutes les 10 régions du Cameroun. Les OSC ont été invitées sur la base des critères ci-après : - L'intervention/intérêt dans les 5 domaines prioritaires de l'UE ; - Ayant bénéficié ou bénéficiant d'une ou plusieurs subventions de l'UE, des États membres ou des programmes de l'UE (PROCIVIS) ; - Ayant fait demande de participation (à la DUE ou États membres).
Quels mécanismes sont en place pour poursuivre le dialogue avec les OSC ? Quels mécanismes, le cas échéant, seront utilisés pour assurer le caractère inclusif du dialogue ?	Une restitution de la FdR aux OSC consultées est nécessaire afin d'une appropriation de l'outil et d'un engagement mutuel. PROCIVIS et le programme d'appui à la société civile dans PIM 2021-2027 faciliteront la mise en place d'un dialogue structuré et partageront la FdR avec les OSC qui ne sont pas consultées directement.
Comment la Feuille de Route est-elle intégrée / coordonnée avec le processus de programmation conjointe ?	La consultation de la société civile des dix régions ne s'est pas limitée à la FdR : les OSC ont été consultées sur la programmation (axes/pertinence/besoins, etc.) et sur le rôle de la société civile (valeur ajoutée/besoins/attentes vers l'UE). La restitution en forme de synthèses régionales et nationale de ces échanges a alimenté la programmation et l'élaboration du présent document.
Comment la Feuille de Route est-elle liée aux autres processus nationaux, y compris les stratégies nationales pour les droits de l'homme et la démocratie, le plan d'action pour l'égalité des sexes, etc. ?	La FdR a été élaborée sur la base d'une revue documentaire qui a permis d'analyser les politiques (Stratégie Nationale de Développement, Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption, Recovery and Peace-Building Assessment (RPBA), Politique Nationale Genre, etc.) ainsi que de nombreuses dispositions normatives et réglementaires afin de s'assurer qu'elle s'y aligne.

ANNEXE 2: RÉFÉRENCES ET SOURCES PERTINENTES POUR APPROFONDIR DANS LA CONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET L'ENGAGEMENT DE L'UE EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Documents de politiques

- Stratégie Nationale de Développement (SND30)
- Politique nationale genre ;
- Recovery Peace Building Assessment for North and East regions ;
- Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption.

Conventions Internationales

- La Déclaration universelle des droits de l'Homme ;
- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- La Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples ;
- La Liberté d'association et protection du droit d'organisation la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. ;
- L'acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des sociétés coopératives du 15 décembre 2010 ;
- Directive N° 06/11-UEAC-190-CM-22 relative au Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques du 19 décembre 2011.

Dispositions normatives et réglementaires

- La Loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques
- La loi n° 92/006 du 14 août 1992 relative aux sociétés coopératives et aux groupes d'initiative commune ;
- La loi n° 90-53 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association ;
- La loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des collectivités territoriales décentralisées
- La loi n°99/014 du 22 décembre 1999 régissant les organisations non-gouvernementales.

Rapports et articles

- USAID, ICNL, FHI 360, Renforcer la société civile, Indice de pérennisation de la Société civile 2019, pour l'Afrique sub-saharienne : Cameroun, Septembre 2020, pp. 2-3) ;
- Cahier du PASC 3 « Capitalisation des expériences réussies et meilleures pratiques des OSC en matière de gouvernance - Document de capitalisation », Août 2013 disponible sur <http://pasc-cmr.org/?q=fr/node/118>;
- Azize Mbouhou, Résolutions du grand dialogue national : il y a du concret, Cameroun Tribune, 04 septembre 2020, <https://www.cameroun-tribune.cm/article.html/34713/fr.html/resolutions-du-grand-dialogue-national-il-y-du-concret>
- Lassaad Ben Ahmed, Cameroun/Grand dialogue national: l'opposition et la société civile insistent sur le fédéralisme : <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/cameroun-grand-dialogue-national-l-opposition-et-la-soci%C3%A9t%C3%A9-civile-insistent-sur-le-f%C3%A9d%C3%A9ralisme-/1599836>
- Crisis group, Les incertitudes se renforcent au Cameroun après une élection contestée, Novembre 2018, <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/central-africa/cameroon/uncertainties-deepen-cameroon-after-divisive-election>
- [Nouveaux Droits de l'Homme Cameroun, « Liberté d'association au Cameroun : L'urgence de protection d'un droit fondamental », Mai 2021.](#)